

Pré-diagnostic pour l'étude Cas par Cas

Construction de tunnels agricoles

Lafitte-sur-Lot (47)



Dossier n° 3107080 - nov.-25

CLIENT

Nom	THOMAS PORRO
Adresse	369, chemin de Bourdieu - 47360 PRAYSSAS
Interlocuteur	M Thomas PORRO

ECR ENVIRONNEMENT

Chargé d'affaires	Cyril LAVOYE
Chargé d'étude	Clémence PORTAL

Date	Indice	Observation / Modification	Rédacteur	Vérificateur
Octobre 2025	01	Pré-diagnostic écologique	C.PORTAL	C. LAVOYE

Rédacteur	Contrôle interne
Clémence PORTAL Chargée d'études environnement – Ecologue 	Cyril LAVOYE Chargé d'affaires environnement - Hydrogéologue 

SOMMAIRE

1.	<u>PREAMBULE</u>	<u>4</u>
2.	<u>NATURE ET DESCRIPTION DU PROJET</u>	<u>5</u>
3.	<u>ENVIRONNEMENT</u>	<u>8</u>
	3.1.1. <i>Zonages milieux naturels</i>	8
	3.1.2. <i>Inventaire faune</i>	16
4.	<u>ANNEXES</u>	<u>21</u>
4.1.	LISTE DES ESPECES FAUNISTIQUES RELEVÉES	21

1. PREAMBULE

Dans le cadre d'un projet de construction de serres agricoles sur la commune de Laffite-sur-Lot et vis-à-vis du Code de l'Environnement, le client **PORRO THOMAS** a sollicité le cabinet « **Atelier d'architecture Frédéric Joly** » afin de suivre le dossier.

La société **ECR Environnement**, dans le cadre du projet, est en charge de l'évaluation au cas par cas.

Cette étude a pour objectif de définir l'état initial, d'évaluer l'impact après réalisation des nouveaux ouvrages et de rappeler les obligations et réglementations auxquelles l'aménagement est soumis.

Par la suite, des mesures correctives et/ou compensatoires pourront être mises en place pour limiter les impacts vers les milieux récepteurs.

2. NATURE ET DESCRIPTION DU PROJET

L'aménagement a pour but de construire 6 790 m² de tunnels agricoles. La localisation du projet se trouve proche du lieu-dit de « Aux Couders » situé sur la commune de Laffite-sur-Lot (47360) dans le Lot-et-Garonne (**Voir Annexe 3 – Plan de situation**).

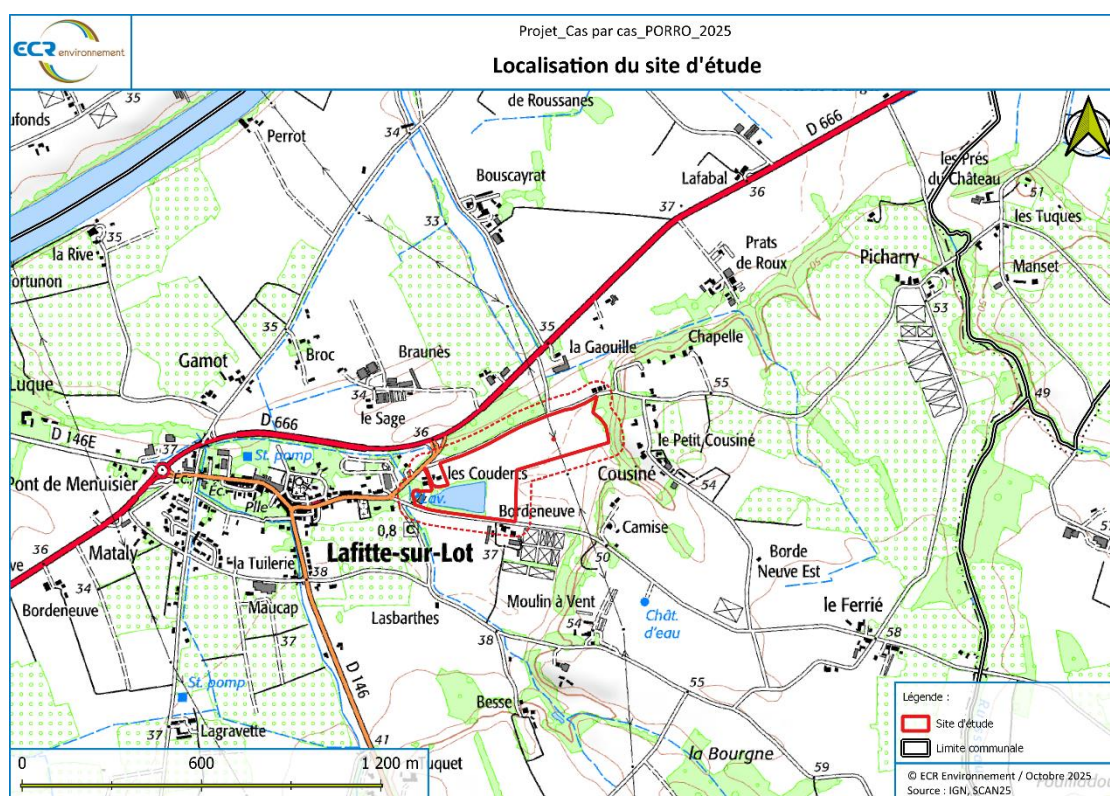


Figure 1 : Localisation du site d'étude



Figure 2 : Vue aérienne du site d'étude

La situation cadastrale est la suivante (**Tableau 1**) :

Tableau 1 : Localisation du site

Département	Commune	Section	Parcelle
Lot et Garonne	Lafitte-sur-Lot	ZL	199

Les coordonnées géographiques sont les suivantes :

Tableau 2 : Coordonnées géographiques du site

Système de coordonnées	X	Y	Z
Lambert 93	496016,6 m	6364844,5 m	37 m

La localisation du futur aménagement est indiqué sur les figures ci-après. **La parcelle concernée couvre une superficie d'environ 106 511 m².**

Elle est située en zone agricole selon le plan local d'urbanisme de la commune de Laffite-sur-Lot.

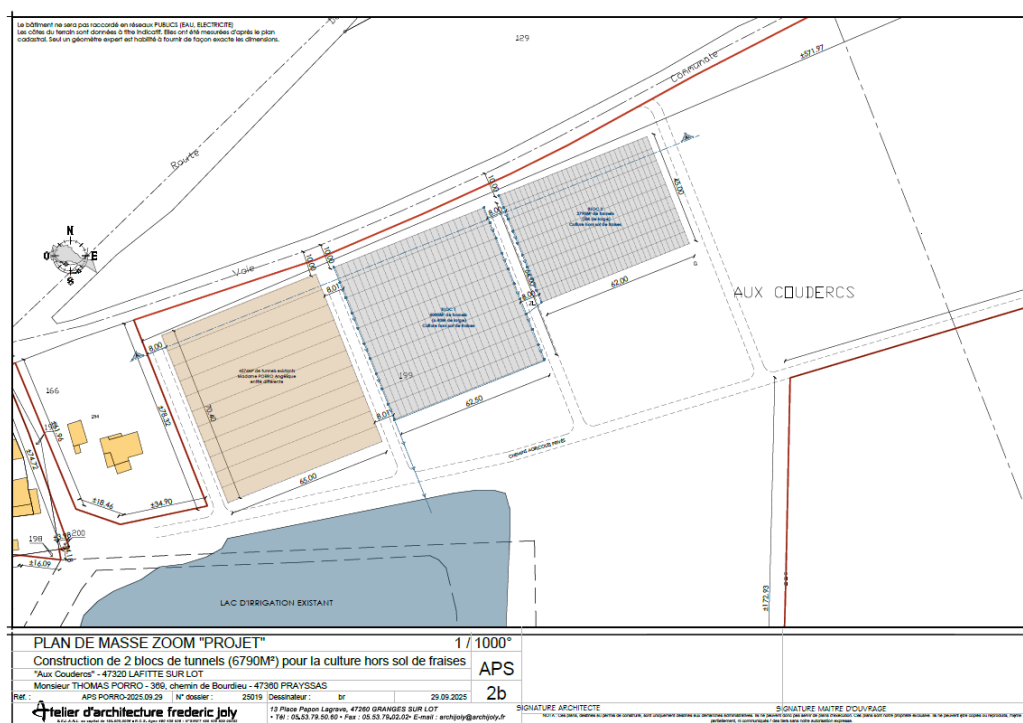


Figure 3 : Plan de masse du projet au sein de la parcelle concernée

3. ENVIRONNEMENT

A ce jour, les champs agricoles ont été exploités. Ce site d'étude se situe dans un secteur agricole, à proximité de serres et de champs cultivés.



Figure 4 : Photos du site

3.1.1. Zonages milieux naturels

Conservatoire des espaces naturels (CEN)

Les 29 Conservatoires d'espaces naturels contribuent à mieux connaître, préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager notamment par la maîtrise foncière. Les Conservatoires interviennent aussi par la maîtrise d'usage au moyen de conventions de gestion principalement.

Aucun site du CEN Nouvelle-Aquitaine se trouve sur la commune de Lafitte-sur-Lot (47).

Parc naturel régional

Les parcs naturels régionaux ont pour objectif d'établir « une politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire » selon l'article L333-1 du Code de l'Environnement. Ses objectifs sont la protection et la gestion de la biodiversité ainsi que du patrimoine culturel à large échelle, la bonne gouvernance et l'accueil du public. Un parc national est classiquement composé de deux zones : le cœur de parc et une aire d'adhésion.

Le site d'étude n'est pas concerné par un parc naturel régional, le plus proche étant le parc naturel régional des Landes de Gascogne (FR8000018) situé à 38 km à l'Ouest.

Natura 2000

Les sites Natura 2000 forment un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciale (ZPS) selon la directive Oiseaux et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) selon la directive Habitats, Faune, Flore. Le réseau Natura2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique et d'assurer un état de conservation favorable des habitats naturels d'espèces de la flore et de la faune sauvage.

Le site Natura 2000 de type ZSC le plus proche (figure 3) se situe à 8,7 km à l'Ouest de l'emprise du projet (« La Garonne », FR7200700). Tandis que la zone Natura 2000 de type ZPS la plus proche se trouve à 58 km à l'Ouest (« Champ de tir du Poteau », FR7210078). **Le projet ne se situe pas dans l'emprise d'une zone Natura 2000.**

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire. Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Le site n'est pas directement concerné par une ZNIEFF. Cependant, il est situé à proximité d'une ZNIEFF de type 2 à 400 m au Nord (« Côteaux de la base vallée du Lot – Confluence avec la Garonne », 720000972) et d'une ZNIEFF de type 1 (« Station botanique de Montpezat », 720020084) à environ 6 km au sud-est de l'aire d'étude.



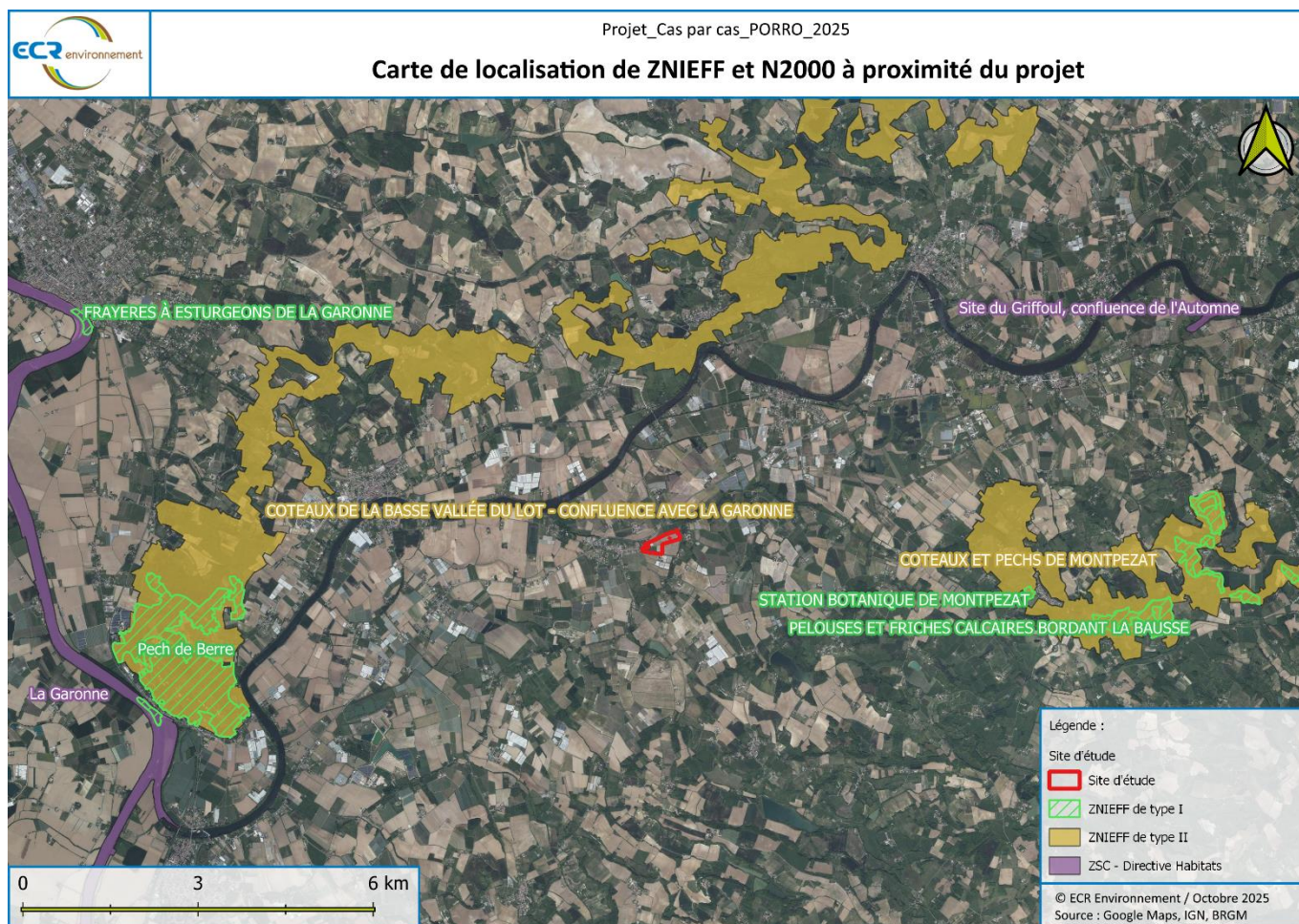


Figure 5 : Carte de localisation des Natura 2000 et ZNIEFF à proximité du projet d'étude

Grand site de France

L'attribution du label « Grand site de France » est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet. Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées (Source : <http://www.grandsitedefrance.com>).

La commune de Lafitte-sur-Lot n'est pas concernée par ce label.

Arrêté de Protection Biotope (APB)

L'arrêté de protection de biotope a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental, dont la mise en œuvre est relativement souple. En effet, la plupart des arrêtés de protection de biotope font l'objet d'un suivi soit directement à travers un comité placé sous l'autorité du Préfet, soit indirectement dans le cadre de dispositifs tels que Natura 2000 et par appropriation par les acteurs locaux.

L'aménagement agricole n'est pas concerné par un Arrêté de Protection de Biotope. L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à 1,4 km au nord du projet, il concerne la Garonne et section du Lot (FR3800353).

Réserves naturelles

- Réserves Naturelles Régionales

Le classement des réserves naturelles régionales est de la compétence du Conseil Régional qui peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer des territoires présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

Aucune Réserve Naturelle Régionale n'est présente sur le site d'étude.

- **Réserves Naturelles Nationales**

Les Réserves Naturelles Nationales ont pour but de protéger d'une manière forte un patrimoine naturel d'intérêt national. La réserve naturelle est classée par décret ministériel. Un gestionnaire de la réserve est désigné par l'Etat. Une réglementation et une servitude d'utilité publique sont mises en place afin de garantir la protection des espèces et des milieux naturels. Le principe à observer est l'interdiction des activités nuisibles à la protection de la nature.

Le site d'étude n'est concerné par aucune Réserve Naturelle Nationale.

- **Réserves de Biosphère**

Une réserve de biosphère est un espace terrestre ou marin désigné internationalement dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère. Ce réseau mondial tend à promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la nature, et à faciliter la coopération dans le domaine de la recherche, notamment à travers les réserves transfrontalières.

Le site n'est pas concerné par une réserve de Biosphère, la plus proche se trouve à environ 60 km au Nord (« Bassin de la Dordogne », FR6400011).

- **Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS)**

Les réserves naturelles sont une association au titre de la loi de 1901. Elle est soutenue par l'Etat sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie, par certaines collectivités ou encore par divers mécènes. Elles visent à protéger, gérer et faire découvrir les espaces de nature. Pour cela, elles mettent en place avec l'appui des préfets, des décrets visant à réglementer les activités sur certains sites naturels. Ces réserves sont définies par l'article L332-1 du Code de l'Environnement.

Aucune Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage n'a été identifiée à proximité du site.

Zones humides

- **Zone RAMSAR**

La Convention RAMSAR s'applique aux zones humides. Ces milieux doivent avoir une importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique. Les critères concernant les oiseaux d'eau ont été les premiers à être pris en compte ; les autres valeurs et fonctions de ces zones sont aujourd'hui intégrées.

Le site d'étude du projet n'est pas concerné par une zone Ramsar.

- **Zones Humides Effectives**

L'Agence de l'eau Adour-Garonne contribue à l'amélioration des connaissances sur les zones humides du bassin. Elle est appuyée pour cela par le Forum des Marais Atlantiques (FMA) qui assure l'assistance technique, la réception et la compilation des inventaires financés par l'Agence de l'eau. Ces données proviennent d'inventaires financés par l'Agence de l'eau ou fournis par des acteurs de terrain et répondant aux critères exigés. L'identification et la délimitation technique des zones humides élémentaires est faite par prospection de terrain.

Des zones humides effectives ne semblent pas présentes au sein de l'emprise du site, les plus proches se à quelques mètres au nord et à l'est du projet.

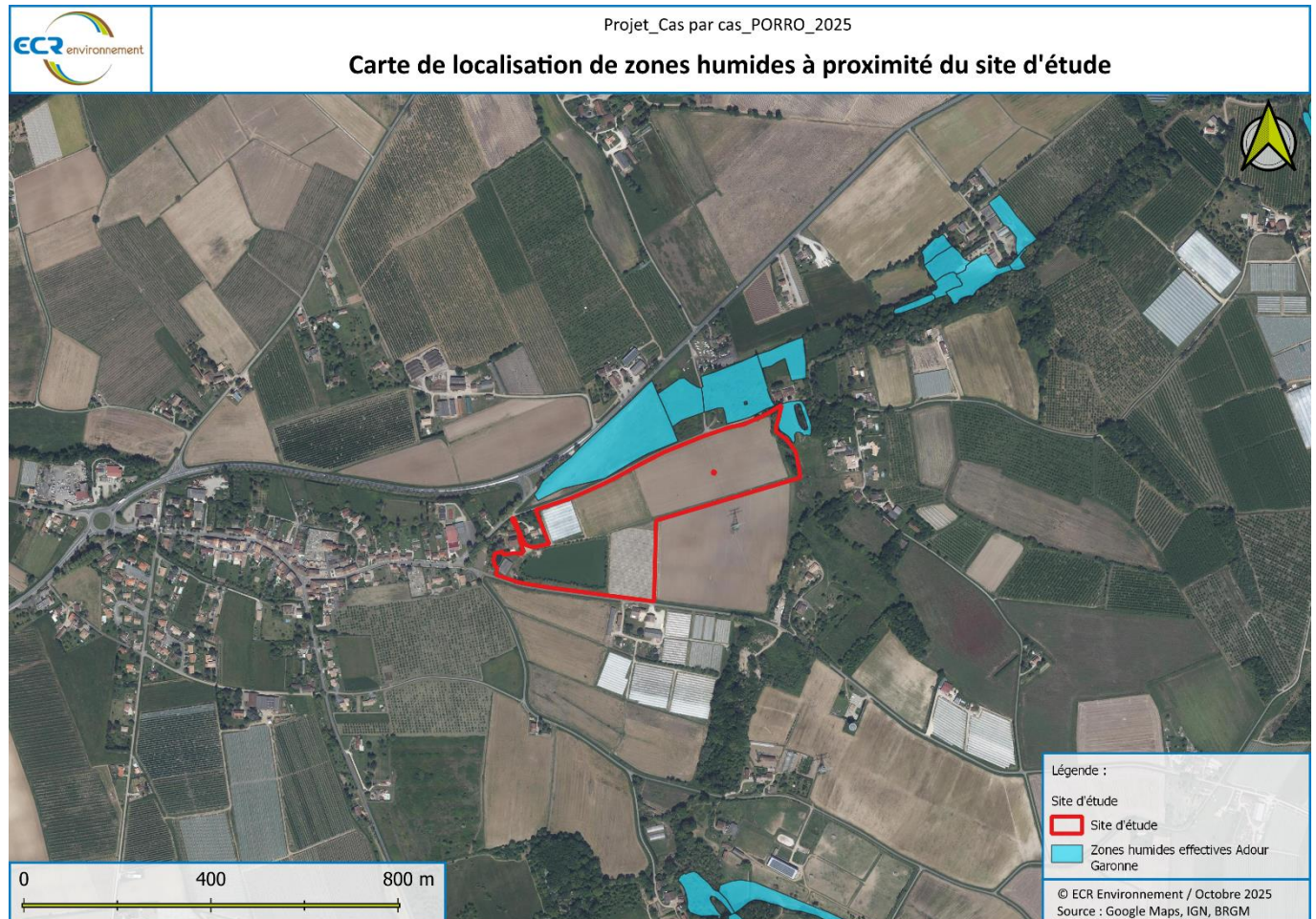


Figure 6 : Carte des ZHE à proximité du site

• Zones Humides Potentielles

La prédiction des zones humides est un enjeu majeur pour concevoir et mettre en œuvre une politique nationale cohérente visant à la préservation de ces écosystèmes fragiles mais essentiels. Les zones humides sont des milieux fortement liés à la situation topographique, conditionnée par la géomorphologie, les précipitations ou encore le dénivelé du cours d'eau. Elles représentent en quelque sorte l'enveloppe extérieure maximale d'extension des zones humides. L'utilisation d'un modèle national permet de représenter ces potentielles zones humides, selon plusieurs classes de confiance. La confirmation d'un site de type zone humide, doit s'évaluer par relevés sur le terrain.

D'après la carte des milieux potentiellement humides de France, le site pourrait être situé dans une zone humide (probabilité assez forte à forte) en relation avec les cours d'eau à proximité à savoir le Lot.

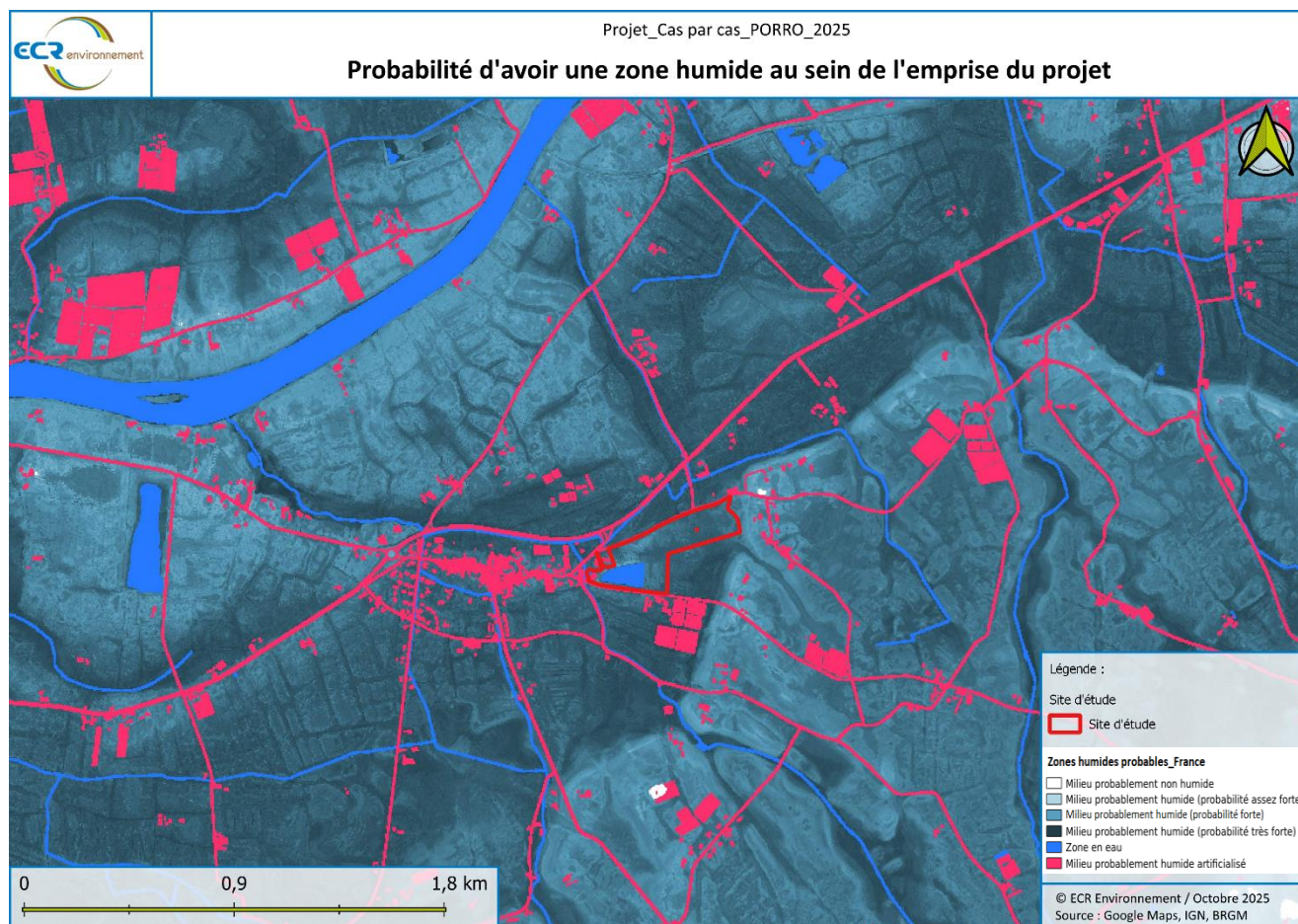


Figure 7 : Extrait de la carte de milieux potentiellement humides de France

Également, afin de déterminer la présence ou non de zones humides au sein de la parcelle du projet, 4 sondages pédologiques à la tarière manuelle ont été effectués. Leur localisation est présentée dans la figure ci-dessous.



Figure 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés

Le tableau suivant montre les résultats obtenus des sondages pédologiques.

Tableau 3 : Synthèse des relevés pédologiques sur l'aire d'étude

N° sondage	Cause d'arrêt sondage	Profondeur (cm)	Traits d'oxydoréduction	Classe GEPPA	Description	Profondeur d'eau rencontrée (cm)	Résultat
1	AV	0 - 30	-	-	Argile limono sableuse marron	-	Non humide
		30 - 60	-		Argile limoneuse marron rougeâtre		
2	AV	0 - 30	-	-	Argile limono sableuse marron	-	Non humide
		30 - 60	-		Argile limoneuse marron rougeâtre		
3	AV	0 - 40	-	-	Argile limono sableuse marron	-	Non humide
		40 - 70	-		Argile limoneuse marron rougeâtre		
4	AV	0 - 50	-	-	Limon argileux marron	-	Non humide
		50 - 60	-		Limon argileux marron rougeâtre		

AV : arrêt volontaire profondeur suffisante atteinte

Tableau 4 : Photos des carottes depuis les sondages réalisés

Sondage 1	Sondage 2	Sondage 3	Sondage 4
			

Ainsi, en ce début de période de hautes-eaux (mi-automne, période favorable à la détermination des zones humides), l'ensemble des sondages pédologiques réalisés ne suggèrent aucune présence de zones humides selon le critère pédologique.

Continuités écologiques

La Trame verte et bleue (TVB), constitue l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement. Il s'agit d'un outil de préservation de la biodiversité s'articulant avec l'ensemble des autres outils (stratégie de création des aires protégées, parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, Natura 2000, parcs naturels régionaux, plans nationaux

d'actions en faveur des espèces menacées, etc.) encadrés par la stratégie nationale de biodiversité 2022-2030. La TVB concerne à la fois les milieux terrestres (trame verte) et les milieux aquatiques (trame bleue). Elle est formée d'un réseau de continuités écologiques qui comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

Dans le secteur, ce sont les cours d'eau qui ont le rôle de corridors écologiques (figure). Ainsi, au niveau de la zone d'étude, le Lot contribue à la continuité écologique (selon la Trame Bleue, SRCE Aquitaine), c'est-à-dire à la connexion entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les cours d'eau classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article L. 371-1 III et R. 371-19 IV du code de l'environnement). **Alors, de par la présence du cours d'eau « Le Lot » et d'autres cours d'eau de taille moins importante à proximité de la parcelle agricole étudiée, une continuité écologique selon la Trame Bleue se trouve sur le secteur.**

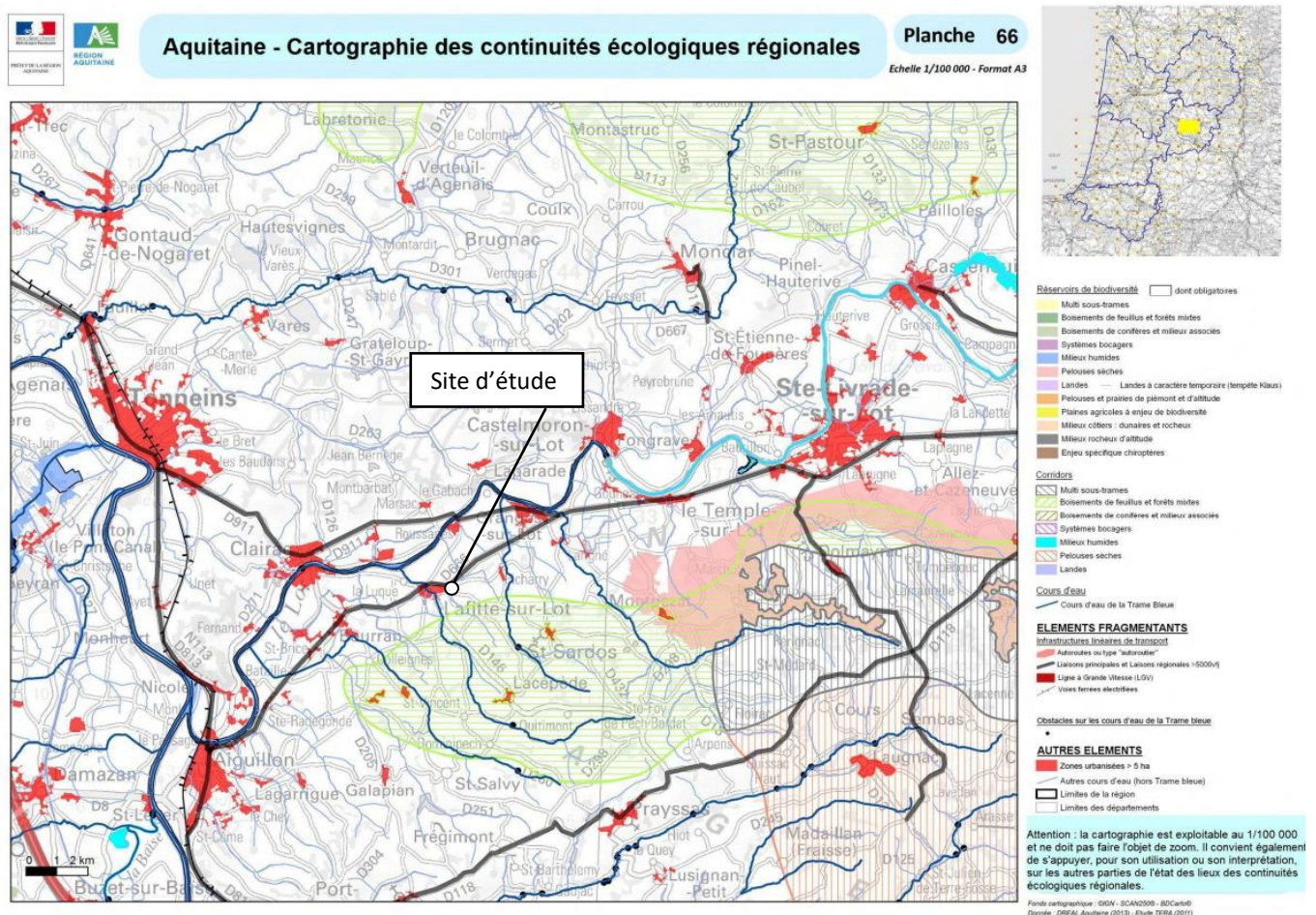


Figure 9 : Représentation des continuités écologiques en fonction du site d'étude
(Source : www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr)

3.1.2. Inventaire faune

Bibliographie

Afin de connaître et d'intégrer les sensibilités des espèces et milieux présents ou potentiellement présents au niveau du site d'investigation et de leur aire d'affluence, différents organismes ressources ont été consultés dans le cadre de cette étude (tableau ci-dessous), les données récoltées sont limitées à la commune de Lafitte-sur-Lot (47) au vu de la localisation du site.

Tableau 5 : Ressources consultées dans le cadre de l'inventaire bibliographique

Organisme	Date	Nature des données recueillis
Faune Nouvelle Aquitaine	Octobre 2025	Analyse des données faune locale
Observatoire Fauna Nouvelle Aquitaine	Octobre 2025	Analyse des données faune locale

Concernant l'avifaune et l'entomofaune, en raison d'un grand nombre de données inventoriées dans la bibliographie, seules les espèces patrimoniales sont présentées dans les tableaux suivants. L'aire d'étude comprend l'emprise stricte du site et une bande tampon de 50 m.

Tableau 6 : Faune patrimoniale citée dans la bibliographie et potentialité au regard de l'aire d'étude (50 m)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional (Nouvelle Aquitaine)	Potentialité sur l'aire d'étude
Avifaune			
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Fort	Oui
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Fort	Oui
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	Notable	Non
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Fort	Oui
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Notable	Oui
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Fort	Oui
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Notable	Oui
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Fort	Oui, zone d'alimentation
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	Fort	Oui, zone d'alimentation
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Notable	Oui, zone d'alimentation
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Modéré	Oui
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Fort	Non
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Notable	Oui
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Notable	Non
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Fort	Oui
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Notable	Non
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Notable	Non
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	-	Non
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Notable	Oui
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Fort	Oui
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Fort	Oui
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Très fort	Oui, zone d'alimentation

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu régional (Nouvelle Aquitaine)	Potentialité sur l'aire d'étude
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Notable	Oui
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Très fort	Oui
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Notable	Oui
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	Notable	Oui
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Modéré	Non
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Très fort	Non
Mammifères			
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	Notable	Oui
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Modéré	Oui
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Modéré	Oui
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	Non applicable	Oui
Entomofaune			
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>	Notable	Oui
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Notable	Oui
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>	Notable	Oui
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	Notable	Non
Caloptéryx occitan	<i>Calopteryx xanthostoma</i>	Notable	Non
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	Notable	Oui
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	-	Oui
Trithémis annelé	<i>Trithemis annulata</i>	Notable	Oui
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>	Notable	Oui
Pennipattes blanchâtres	<i>Platycnemis latipes</i>	-	Non
Herpétofaune			
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Fort	Oui
Grenouille verte	<i>Pelophylax sp.</i>	-	Oui

(Source : FAUNA (Coord.) 2020)

Méthodologie

Une campagne de terrain a été organisée le 20 octobre 2025. Celle-ci avait pour objet le recensement des espèces fauniques présentes sur l'ensemble de la parcelle concernée par le projet en s'étendant sur une bande de 50 m alentour. Cet inventaire flash n'a pas suivi de protocoles stricts relatifs à la recherche spécifique de certaines espèces, mais au parcours de l'intégralité de la zone, en relevant tous les éléments permettant d'identifier la faune sauvage présentes sur site (observation directe, chant, traces).

Cet inventaire s'est déroulé en fin de période d'activité. De ce fait, les espèces d'avifaune observées sont seulement des espèces hivernantes ou sédentaires. Pour les autres cortèges, seuls les mammifères pouvaient être observés/relevés à cette période. La météo à tout de même permis d'observer quelques espèces des autres cortèges bien que la période n'y était pas favorable.

La liste complète des espèces animales inventoriées dans l'aire d'étude du projet ainsi que leur statut de protection se trouve en annexe de ce rapport.



Tableau 7 : Détails de la campagne de terrain (faune)

Date du relevé réalisé	Nébulosité	Vent	Pluie	Température moyenne
Inventaire diurne				
20/09/2025	Partielle	Faible à moyen	Par intermittence	20°C

Résultats de l'inventaire

L'unique campagne d'inventaire a mis en évidence la présence de **16 espèces faunistiques** dans la zone d'étude. Les taxons les plus représentés sont les oiseaux. Cela peut s'expliquer par le contexte agricole et anthropique des parcelles utilisées ainsi que la période d'intervention.

La majorité des espèces relevées sont donc des **oiseaux** (14 espèces au total). La protection nationale (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) est effective sur 9 espèces. Parmi elles, 4 espèces sont à enjeux de conservation, il s'agit du Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) classée « vulnérable » en France, de l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), espèce à enjeux Fort dans la région, du Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) espèce classée « quasi menacée » (NT) en France ainsi que du Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*) espèce également classée « quasi menacée » (NT) en France. Ces espèces ont été contactées aux abords de la zone d'implantation des serres. Les autres espèces contactées sont qualifiées d'ubiquistes c'est-à-dire qu'elles fréquentent une large gamme d'habitats, certaines sont mêmes inféodées aux milieux anthropisés.

Une seule espèce de **mammifère** a été recensée sur le site lors des inventaires. En effet, des indices de présence de ragondin ont été observés au niveau du plan d'eau au sud du site d'étude. Du fait de son statut d'espèce introduite dans la région, cette dernière ne présente pas d'enjeux de conservation. De plus, la diversité d'habitats en périphérie rend le site potentiellement favorable à la présence de l'ensemble des espèces inventoriées dans la bibliographie locale.

Concernant les **amphibiens**, aucune espèce n'a été recensée lors de l'inventaire. Cependant, la proximité d'un bassin d'irrigation à proximité du site d'étude pourrait engendrer la présence des espèces d'amphibiens de la bibliographie à proximité du site d'étude ou en transit sur ce dernier.

Enfin, deux espèces de **l'entomofaune** ont été recensées sur le site d'étude lors de l'inventaire, ce sont des espèces communes et sans enjeux de conservation fréquentant une large gamme d'habitats.

Synthèse des enjeux

Le tableau suivant synthétise les espèces à enjeux de conservation recensées sur le site.

Tableau 8 : Liste des espèces à enjeux observées sur la zone d'étude

Espèces observées	Liste rouge nationale	Enjeux régionaux	Enjeux locaux
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	VU	Fort	Faibles
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	LC	Fort	Faibles
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	LC	Notable	Faibles
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	LC	Fort	Faibles

Au regard de leur réglementation et statut au sein de la liste rouge nationale, ces espèces peuvent être qualifiées à enjeux. L'ensemble de ces taxons n'utiliserait cependant uniquement les milieux avoisinants pour assurer leur fonction de reproduction ou encore de halte. En effet, au vu de la zone d'étude et des besoins écologiques de chaque taxon, l'emprise stricte de l'aménagement n'est pas propice à la reproduction de ces espèces. Il est possible de les y retrouver en recherche de nourriture mais ces habitats ne sont pas qualifiés d'habitats à enjeux.

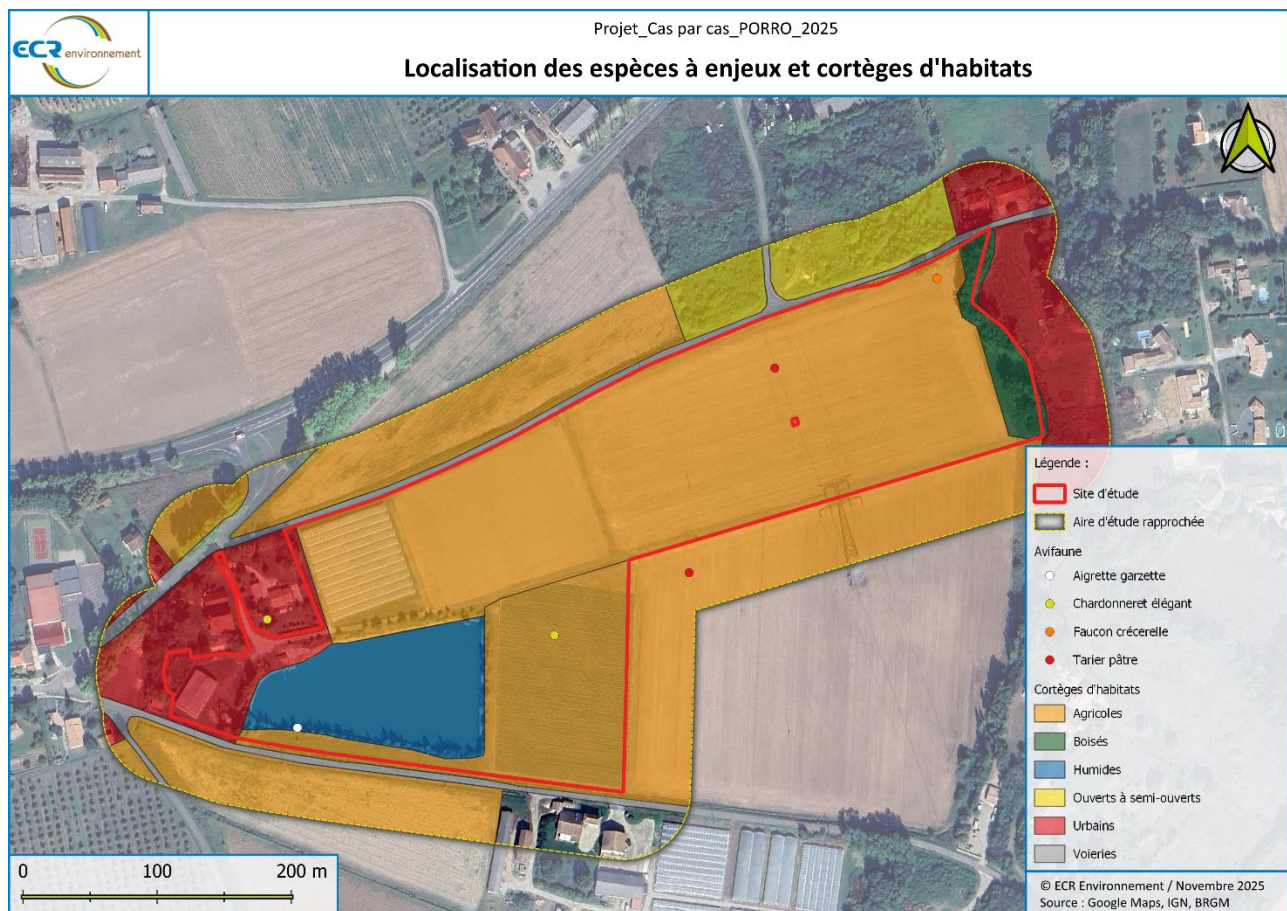


Figure 10 : Localisation des espèces à enjeux par rapport au projet

Le projet de serres pourrait impacter les zones d'alimentation et de repos de certaines espèces. Mais, de par le cadre paysager et l'historique du site d'étude (activités agricoles déjà présentes depuis de nombreuses années), ces impacts sont moindres dans le cas où les espèces disposent de zones de repli. L'utilisation des parcelles agricoles, jardins, plans d'eaux et boisements à proximité immédiate de l'aménagement et aux alentours a été confirmée lors de l'inventaire sur la zone d'étude (emprise immédiate et zone tampon de 50 m). Le contrôle des déchets et rejets agricoles est évident pour minimiser les impacts sur les espèces et leur environnement.

4. ANNEXES

4.1. Liste des espèces faunistiques relevées

Annexe 1 : Liste des espèces faunistiques relevées

		MONDE			EUROPE			FRANCE		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge Mondiale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive Oiseaux	Directive Habitat Faune Flore	Liste rouge Européenne	Plan national	Liste rouge Nationale	Protection nationale
Avifaune										
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	LC	AII	AEWA	AI	-	LC	-	LC	Art 3
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC	AIII	AII/AEWA	AII/1 ; AIII/1	-	LC	-	LC	Gibier : premier
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	VU	Art 3
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	-	-	AII/2	-	LC	-	LC	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC	AII	AII	-	-	LC	-	NT	Art 3
Gallinule poule-d’eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC	AIII	AEWA	AII/2	-	LC	-	LC	-
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC	AIII	AEWA	-	-	LC	-	LC	Art 3
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	LC	AIII	AEWA	-	-	LC	-	LC	Art 3
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	LC	AIII	-	AII/1	-	LC	-	NA	Gibier : premier
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	-	-	-	-	LC		LC	Art 3
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	AII	-	-	-	LC	-	LC	Art 3
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	LC	AII	AII	-	-	LC		NT	Art 3
Mammifères										
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	LC	-	-	-	-	-	-	NA	Gibier : premier
Entomofaune										
Trithémis annelé	<i>Trithemis annulata</i>	LC	-	-	-	-	LC	-	LC	-
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	-	-	-	LC	-	LC	-

OBSERVATIONS IMPORTANTES

CONDITIONS DE VALIDITE DE L'ETUDE

1 - Le présent rapport et ses annexes (planches, plans hors-texte, etc.) constituent un tout indissociable. Les interprétations erronées qui pourront en être faites à partir d'une communication ou d'une reproduction partielle ne sauraient engager le bureau d'études ECR Environnement.

2 - le bureau d'études ECR Environnement ne peut être rendue responsable des modifications apportées au présent rapport sans son consentement écrit.

3 - Les conclusions de l'étude sont établies à partir d'informations disponibles fournies et collectées et de mesures et échantillonnages limités dans l'espace et le temps, qui ne permettent pas de présager d'hétérogénéités naturelles ou artificielles des milieux et de variations temporelles des conditions physiques (météorologie, période hydrologique, occupation des sols, activités anthropiques, etc.).

4 - Les méthodes de reconnaissance et de caractérisation du sol et sous-sol et des eaux souterraines et superficielles sont ponctuelles et ne sauraient être représentatives d'une zone plus étendue.

5 - Les résultats de l'étude sont valables uniquement dans le cadre de la demande et des hypothèses formulées par le client. Ils ont été établis en fonction des caractéristiques de son projet prévalant au moment où l'étude a été réalisée.

6 - Si, en l'absence de fourniture de l'ensemble des données demandées dans son offre, et à défaut de disposer de données précises spécifiques à la zone étudiée, le bureau d'études ECR Environnement a été amené dans le présent rapport à faire des hypothèses sur le projet. Il appartient au client ou à son maître d'œuvre de lui communiquer par écrit ses observations éventuelles sans quoi, il ne pourrait en aucun cas et pour aucune raison être reproché au bureau d'études ECR Environnement d'avoir établi son étude sur la base des dites hypothèses.

7 - Toute modification ultérieure du projet concernant la conception, l'implantation, et/ou le niveau, la taille des ouvrages ne pourra être prise en compte dans le rapport. En effet, ces modifications peuvent être de nature à rendre caduque certains éléments ou la totalité des conclusions de l'étude.

8 - Les conclusions de l'étude sont valables à la date de rédaction du présent rapport suivant la réglementation en vigueur à cette même date. Toute évolution réglementaire postérieure à la réalisation de l'étude devra être prise en compte par le client.

9 - L'utilisation des résultats du bureau d'études ECR Environnement pour chiffrer un coût autre qu'estimatif de travaux ou d'infrastructures ne saurait en aucun cas engager le bureau d'études ECR Environnement.



Agence de Toulouse

19 rue de l'Europe

31 850 MONTRABE

Tél : 05 62 89 10 00

SIRET 504 457 821 001 15 Code APE : APE 7112B

SARL au capital de 65 000€

N° TVA Intracom. : FR39504457821

Service Environnement

- Impact environnemental
- Ecologie faunique
- Diagnostic Zones Humides
- Sites et Sols Pollués
- Hydrogéologie
- Hydraulique et hydrologie
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales
- Etudes réglementaires

www.ecr-environnement.com